

Mais, Monsieur l'Orateur, si nous avions reçu avant le 1er juillet dernier tout ce qui nous était dû sous un ou deux titres principaux que je mentionnerai, montants auxquels nous avions droit sans aucun doute, le revenu réel serait encore plus considérable. En 1894 mon prédécesseur comptait avec confiance sur certains paiements d'intérêt qui nous étaient dûs par le Gouvernement de la Puissance. Ces montants nous avaient été versés sans interruption depuis la Confédération et représentaient \$71,385.95 annuellement ; ce montant comprenait les intérêts sur la part de la Province dans le fonds des écoles communes qui est entre les mains du Gouvernement Fédéral, savoir, \$50,770.22, et les intérêts sur certains fonds en fidéi-commis appartenant à cette Province, mais qui sont aussi entre les mains de la Puissance depuis la Confédération. Le montant de ces derniers fonds est de \$412,314.25, et le taux de l'intérêt est de 5 pour cent par année, formant un montant annuel de \$20,615.72. Ces intérêts nous étaient payés semi-annuellement après le 1er janvier et le 1er juillet.

Le versement semi-annuel sous le premier de ces titres, c'est-à-dire pour le fonds des écoles qui devait dû le premier janvier dernier, a été retenu par le Gouvernement Fédéral à la suite d'un protêt fait par le Gouvernement d'Ontario, qui prétend que ces paiements ne devraient pas être faits avant que les difficultés, entre les deux provinces, qui ont été soumises à des arbitres, soient réglées.

Ce gouvernement a protesté vigoureusement au nom de cette Province, et je suis heureux de pouvoir déclarer que nos représentations ont été bien accueillies. Le Gouvernement Fédéral, le 15 juillet dernier, nous a payé la somme de \$25,385.11, mais il était trop tard pour qu'on put la compter dans les recettes de l'exercice qui venait d'expirer, de sorte que les recettes de cette année en sont réduites d'autant. Le Gouvernement Fédéral a aussi retenu, depuis le 1er janvier 1895, l'intérêt sur les fonds en fidéi-commis fermant un total de \$20,615.72. Le Gouvernement Fédéral ne prétend pas que cet intérêt n'est pas dû, mais bien que l'arbitrage qui se poursuit maintenant pourra établir une dette de notre part envers la Puissance, qui sera alors compensée par les montants retenus.

Cette prétention me paraît absolument insoutenable, et j'espère que la nouvelle administration à Ottawa rendra justice à la Province sans retard, bien qu'il soit à regretter qu'au dernier moment, lors de l'audition par le Comité Judiciaire du Conseil Privé de l'appel d'un jugement de la Cour Suprême, sur une adjudication des arbitres, le Gouvernement Fédéral ait changé son attitude, qui avait jusqu'alors été favorable à nos intérêts, et nous ait ainsi, en réalité, enlevé l'avantage de son appui.